



**ASSOCIATION EUROPÉENNE DES MÉDECINS DES HÔPITAUX  
EUROPEAN ASSOCIATION OF SENIOR HOSPITAL PHYSICIANS  
EUROPÄISCHE VEREINIGUNG DER LEITENDEN KRANKENHAUSÄRZTE  
EUROPESE VERENIGING VAN STAFARTSEN  
DEN EUROPÆISKE OVERLÆGEFORENING  
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΣ ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΝΟΣΟΚΟΜΕΙΑΚΩΝ ΙΑΤΡΩΝ ΔΙΕΥΘΥΝΤΩΝ  
ASSOCIAZIONE EUROPEA DEI MEDICI OSPEDALIERI  
DEN EUROPEISKE OVERLEGEFORENING  
ASSOCIAÇÃO EUROPEIA DOS MÉDICOS HOSPITALARES  
ASOCIACIÓN EUROPEA DE MÉDICOS DE HOSPITALES  
EUROPEISKA ÖVERLÄKARFÖRENINGEN  
EVROPSKO ZDRŽENJE BOLNIŠNIČNIH ZDRAVNIKOV  
EUROPSKA ASOCIACIA NEMOCNICNÝCH LEKAROV  
EUROPSKA UDRUGA BOLNIČKIHI LIJEČNIKA  
ΕΒΡΟΠΕΪΣΚΑ ΑΣΟΪΙΑΪΙΑ ΗΑ ΣΤΑΡΣΗΤΕ ΒΟΛΗΙΧΝΗ ΛΕΚΑΡΗ  
ASOCIATIA EUROPEANA A MEDICILOR DIN SPITALE**

<b>Document :</b>	<b>AEMH 12-050</b>
<b>Title:</b>	<b>National Report France SNAM-HP</b>
<b>Author :</b>	<b>Prof Degos , Dr Beloucif</b>
<b>Purpose :</b>	<b>Information</b>
<b>Distribution :</b>	<b>AEMH Member Delegations</b>
<b>Date :</b>	<b>15 May 2012</b>

## **Varna 2012, Rapport français pour la réunion plénière de l'AEMH du 17 et 18 mai 2012**

L'année 2012 a été riche sur le plan des politiques de santé en France. Elle a pu être marquée par l'échéance de la campagne électorale, bien que la santé en tant que telle n'ait pas été un thème de débat entre les principaux candidats.

Les éléments principaux que nous avons retenus sont :

**1. La mise en place d'une formalisation de la formation médicale continue** intitulée développement professionnel continu (DPC). Celle-ci est organisée sous l'égide d'un organisme assurant son pilotage et sa gestion : Organisme de gestion du développement professionnel continu, et s'imposera à l'ensemble des professionnels de santé à partir du 1er janvier 2013. Cet organisme gestionnaire fournira aux médecins une liste de formations établies par des organismes enregistrés et évalués favorablement par une commission scientifique indépendante.

**2. Au plan du dialogue social, le Snam-HP, syndicat français affilié à l'AEMH s'est allié pour les élections professionnelles représentatives des instances hospitalières avec la CMH (Coordination Médicale Hospitalière).** Sous l'égide d'une entité appelée « Convergences-Hôpitaux Publics », nos listes ont pu confirmer notre excellente représentativité auprès des collègues hospitaliers et hospitalo-universitaires pour ces élections qui se tiennent tous les 5 ans.

En début d'année, l'ensemble des organisations syndicales hospitalières françaises a signé avec le Ministère de la santé un « Accord Cadre » posant les bases d'une négociation à tenir au cours de l'année 2012 en ce qui concerne :

- l'attractivité des carrières médicales hospitalières et la démographie médicale,
- la place des médecins dans la gouvernance à l'hôpital,
- le financement et la tarification hospitaliers,
- la territorialité et les relations entre la médecine de ville et l'hôpital, notamment dans la lutte contre les territoires géographiques faiblement médicalisés du pays, avec une politique territoriale médicalisée permettant de réconcilier amélioration des conditions de travail et qualité des soins
- l'organisation de la permanence des soins et la pénibilité des carrières médicales hospitalières.

Nous avons également insisté sur l'importance d'établir un rééquilibrage de la gouvernance intra hospitalière qui a actuellement exclu le corps médical des processus décisionnels, laissant le corps des directeurs d'hôpitaux maîtres à bord.

Ce travail de concertation prévu à l'accord cadre signé par tous les syndicats médicaux hospitaliers le 23 janvier concernant l'exercice médical à l'hôpital public n'a

malheureusement pas encore débuté et nous avons interpellé les responsables ministériels sur leurs responsabilités avec respect des engagements.

**3. Ces accords avaient pourtant comporté des éléments intéressants sur les conditions de travail des personnels hospitaliers** avec amélioration de dispositions statutaires concernant :

- les indemnités des praticiens hospitaliers attachés et temps partiels,
- la prise en compte des indemnités pour la retraite de ces catégories de personnels,
- une amélioration des conditions de retraite hospitalière concernant les Praticiens hospitalo-universitaires.

**4. La question de la clientèle privée à l'hôpital et les dépassements d'honoraires** a fait l'objet d'un regain d'intérêt dans le public à la suite de la publication dans la presse de revenus élevés perçus de la part de quelques « médecins-stars ». En termes numériques, on considère qu'à partir d'un chiffre actuel de 45000 praticiens hospitaliers, 4500 ont une activité libérale hospitalière. Parmi ces derniers, 1800 sont en honoraires libres, sans que l'on sache bien la réalité du nombre total de ceux qui auraient des dépassements anormaux signalés par les instances hospitalières de surveillance.

Le Conseil National de l'Ordre, lors de son récent séminaire (10-12 Mai 2012) a proposé la limite supérieure des honoraires à 3 ou 4 fois la valeur de l'acte médical de référence (actuellement 23 €).

Cette question a également été rapprochée d'actions en faveur d'une meilleure définition des conflits d'intérêts en médecine, que ce soit avec la promulgation d'un décret « anti-cadeaux » venant de l'industrie pharmaceutique, ou avec la définition du statut des experts.

**5. Les difficultés de la démographie médicale en France** ont induit une ouverture du numerus clausus de l'entrée des études de médecine qui est passé de 3 400 il y a huit ans à 7 800 devant le danger de pénurie de médecins. Des données de mars 2012 de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) recensaient 216.762 médecins en activité au 1er janvier. La densité moyenne est de 334 médecins pour 100.000 habitants. Sur les 216.762 médecins actifs, 101.896 pratiquent la médecine générale, pour une densité moyenne de 157 généralistes pour 100.000 habitants

Selon ces mêmes sources, l'âge moyen des médecins est de 51 ans et 41% sont des femmes. La plupart des médecins exercent en libéral, en cabinet individuel (48.281), de groupe (54.349) ou en remplacement (10.317). Le reste des médecins exerce à l'hôpital (58.085), en établissement de santé privé d'intérêt collectif (5.158), en établissement privé lucratif (5.080), dans le domaine de la prévention (9.747), en centre de santé (2.646) ou dans un "autre secteur" (23.099).